

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

LE CHOIX DE CALGARY COMME HÔTE DES JEUX DE 1988—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Madame le président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Comme la ville de Calgary a été choisie comme hôte des Jeux olympiques d'hiver 1988, et comme ce projet a rallié l'appui enthousiaste des gouvernements fédéral, provincial et municipal, je propose, appuyé par le député d'Abitibi (M. Gingras):

Que la Chambre exprime sa fierté et son appui constant pour la tenue à Calgary des Jeux Olympiques de 1988 qui seront non seulement une source d'inspiration pour nos jeunes athlètes mais qui serviront également une fois de plus à montrer au reste du monde la grandeur du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le président, je soulève une question importante et urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme un groupe de chercheurs du secteur public aux États-Unis a publié un rapport indiquant que les eaux du Niagara sont un véritable danger pour la santé, et comme il est prouvé que les produits chimiques extrêmement toxiques présents dans le réseau du Niagara sont une cause de cancer, de déficiences chez les nouveau-nés et de lésions du système nerveux central, je propose, appuyé par le député de Nunatsiak (M. Ittinuar):

Que de l'eau pure, en bouteilles, soit fournie à toutes les localités qui tirent actuellement leur eau du réseau du Niagara jusqu'à ce qu'un groupe de scientifiques indépendants ait étudié les constatations du groupe de chercheurs et toutes les données médicales actuellement disponibles sur les polluants en cause.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que cette motion soit mise en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE LOGEMENT

DEMANDE D'UNE MESURE LÉGISLATIVE VISANT À PROTÉGER
LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Environ un demi-million d'hypothèques devront être renouvelées durant les 12 prochains mois, et toutes les nuits plus d'un million d'oreillers sont trempés par les larmes de Canadiens qui ont peur de perdre leur maison à cause des hausses vertigineuses des taux d'intérêt tolérées par le gouvernement libéral. Par ailleurs, le prêteur oblige bien souvent l'emprunteur à vendre sa maison au rabais au lieu de la saisir; celui-ci perd donc sa maison et l'argent qu'il a investi dans cette maison. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que le très honorable premier ministre présente immédiatement une mesure législative visant à protéger les Canadiens qui sont pris dans l'étau des taux d'intérêt élevés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON PROPOSE QUE LE COMITÉ PERMANENT ÉTUDIE LA
POLITIQUE DE TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. En raison de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement actuel, les taux d'intérêt sont de 4 ou 5 p. 100 plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Par exemple, le taux de la Banque du Canada est de 18.95 p. 100 et celui de l'eurodollar de 14.5 p. 100. Les bons du Trésor du gouvernement sont cotés à 18.55 p. 100, tandis qu'aux États-Unis ils le sont à 13.53 p. 100. Les acceptations bancaires à 30 jours sont cotées à 18.9 p. 100 au Canada contre 14.35 p. 100 aux États-Unis. Les premières hypothèques aux États-Unis sont de 16 à 16.5 p. 100 et les Américains peuvent déduire les intérêts de leur impôt sur le revenu. Les Canadiens paient 21 p. 100 et plus et ne jouissent d'aucun allègement. Je propose donc, appuyé par l'honorable représentante de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney), la motion que proposait le député de Windsor-Ouest (M. Gray) au cours d'une session précédente:

Que la Chambre ordonne immédiatement à son comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'entreprendre immédiatement une étude de la politique de taux d'intérêt que préconisent le gouvernement et la Banque du Canada, et qu'à cette fin, le gouverneur de la Banque et le ministre des Finances comparaissent devant ce comité pour justifier leurs actes.